

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY**

**Séance du 28 mars 2024**

Membres du Conseil Municipal : 23  
Présents : 18  
Votants : 23  
Absents : 5  
Procurations : 5

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, Mme ARNAUD Sandrine, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène

Procurations :

Mme SIRVEN Françoise donne procuration à Mme FERRERES France  
Mme JACQUEMIN Monique donne procuration à Mme ARNAUD Sandrine  
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à M. FOURNEAU Julien  
M. BELLOC Didier donne procuration à M. DEBARGE Francis  
Mme BAECKEROOT Marie-Hélène donne procuration à M. MERCIER Philippe

---

**Objet : VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle au TAS**

---

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle du Théâtre et Arts du Spectacle (TAS) pour l'organisation de la 11ème Théâtrales de Saint-Drézéry les 2-3-4 février 2024.

Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 9 janvier qui propose une aide de 600€.

L'aide sera versée sur présentation du bilan de l'évènement et la fourniture des factures correspondant au montant de la subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle au Théâtre et Arts du Spectacle (TAS) pour l'organisation de la 11ème Théâtrales de Saint-Drézéry les 2-3-4 février 2024, d'un montant de 600 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le

Le Maire,  
Jackie GALABRUN-BOULBES

